ATTALENS
nature & proximité

Cité de l'énergie Attalens

Aux parents des élèves du
Cercle scolaire de la Basse-Veveyse

Date Attalens, le 11 novembre 2026
Dossier N° 2026/RP/bc
Traité par Madame Rahel Preisig et M. Bertrand Cuany

Sécurité des déplacements scolaires – adaptations liées au chantier du Cœur du Village.
Lettre d'information n° 2

Madame, Monsieur, Chers parents,

Depuis un peu plus d'une semaine, le chantier du nouvel accueil extrascolaire et de la crèche du Cœur du Village a débuté. Comme nous vous l'avons indiqué dans un précédent courrier adressé le 26 octobre dernier, ces travaux entraînent une modification du cheminement des élèves sur le chemin de l'école.

Après une première semaine d'observation, nous constatons que le secteur de la rue de l'Église représente un grand défi en matière de sécurité. A cet effet, des mesures complémentaires sont nécessaires afin de garantir que tous les usagers puissent circuler dans les meilleures conditions possibles. Celles-ci sont détaillées ci-dessous :

1. Dépose et reprise des enfants

Nous souhaitons tout d'abord rappeler les règles applicables dans le secteur du parking aux abords de l'école. Nous vous rappelons qu'une grande partie de ce périmètre est désormais mise à ban, avec une interdiction de s'arrêter. Des sanctions sont prévues en cas d'infraction à cette interdiction.

Concernant le secteur de l'atelier de couture, qui ne fait pas l'objet d'une mise à ban, les règles générales de la circulation routière restent applicables. À ce titre, l'arrêt ou le stationnement de véhicules sur le bas-côté de la route pour attendre ou accompagner un enfant à l'école peut constituer une infraction lorsque cela gêne ou met en danger la circulation. Nous attirons votre attention sur le risque de sanctions en cas de non-respect de ces dispositions. Nous vous demandons également de ne pas stationner sur les places réservées aux habitations du quartier de la Rue de Corcelles et du Chemin du Clos.

Nous rappelons également que de nombreux enfants circulent à pied dans ce secteur et que leur sécurité doit impérativement être préservée.

Dans ces conditions, nous vous demandons de déposer et de reprendre vos enfants exclusivement à la place de la Condémine. Ils doivent ensuite effectuer le trajet à pied jusqu'à l'école. À ce stade, aucune autre alternative ne peut être envisagée.

2. Comportement des enfants dans la rue de l'Église

Le cheminement dans la rue de l'Église nécessite également une attention particulière. Compte tenu de l'étroitesse du trottoir, **nous demandons aux enfants circulant à vélo ou en trottinette de descendre de leur véhicule et de poursuivre ce tronçon à pied, en tenant leur vélo ou leur trottinette à la main.**

Commune d'Attalens
Secrétariat scolaire
Rue de l'Eglise 18 / CP
1616 Attalens

Secrétariat scolaire 021 947 54 52

dir.ep.basse-veveyse@edufr.ch
www.attalens.ch/ecoles

Nous vous invitons également à rappeler à vos enfants les règles de comportement suivantes :

- Rester impérativement sur le trottoir durant tout le trajet ;
- Ne pas courir et ne pas dépasser les autres élèves en empiétant sur la chaussée ;
- Adopter un comportement calme et attentif tout au long du parcours ;
- Lors des croisements sur le trottoir, se mettre en file indienne et faire preuve de vigilance afin de permettre à chacun de passer sans empiéter sur la route.

Ces consignes sont essentielles. Un comportement inadapté, même ponctuel, peut entraîner une situation dangereuse pour les enfants eux-mêmes et pour les autres usagers.

3. Renforcement de l'encadrement et suivi actif de l'évolution de la situation

De son côté, la Commune prendra des mesures complémentaires pour renforcer la sécurité de ce tronçon, notamment par une présence accrue du personnel enseignant et de la patrouille scolaire.

Toutefois, ces mesures ne pourront être pleinement efficaces qu'avec la collaboration de chacun. Nous comptons donc sur vous pour sensibiliser vos enfants aux dangers liés à la circulation et leur rappeler les comportements à adopter. Nous vous rappelons également que vous demeurez responsables de leurs déplacements sur le chemin de l'école.

La Commune continue à suivre activement la situation et si nécessaire analysera si d'autres mesures devaient être envisagées dans le cadre légal existant.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ces informations et de votre précieuse collaboration. Ensemble, nous devons tout mettre en œuvre pour garantir les meilleures conditions de sécurité possibles durant cette période transitoire liée au chantier.

Vous trouverez en pièces jointes deux documents du BPA rappelant les comportements à adopter pour les enfants du cycle 1 et du cycle 2. Le site internet du BPA propose également de nombreuses informations relatives aux déplacements scolaires, disponibles en plusieurs langues.

Avec nos meilleures salutations,

CONSEIL COMMUNAL D'ATTALENS

ATTALENS CONSEIL COMMUNAL

Rahel Preisig
Conseillère communale

Bertrand Cuany
Chef du service de l'enfance

Annexe : - publications du BPA : « trajets scolaire, lettre aux parents cycle 1 » et « trajets scolaire, lettre aux parents cycle 2 ».

Copies :
- Direction du Cercle scolaire de la Basse-Veveyse
- Service technique Commune Attalens
- Patrouille scolaire

Commune d'Attalens
Administration communale
Rue de l'Eglise 4 / CP
1616 Attalens

Bureau 021 947 41 85
Caisse 021 947 52 80
Service technique 021 947 55 70

IBAN CH64 0900 0000 1800 0625 9
administration@attalens.ch
www.attalens.ch

Chers parents

Pour les enfants, le trajet scolaire est une expérience particulière qui permet de rencontrer d'autres enfants, contribue au développement social et favorise l'activité physique. Hélas, il comporte aussi certains risques, qu'une bonne éducation routière permet néanmoins de réduire.

De nombreuses compétences indispensables pour évoluer dans la circulation routière en toute sécurité sont encore au stade de développement chez les enfants, qui ne repèrent pas non plus toujours les dangers. Il revient donc à nous autres, adultes, d'accompagner les enfants et de les responsabiliser jusqu'à ce qu'ils·elles soient en mesure de parcourir le chemin de l'école de manière autonome et en toute sécurité.

En tant que parents, vous êtes responsables du comportement de vos enfants dans la circulation routière. Vous n'êtes cependant pas seuls à les éduquer dans ce domaine. Le personnel enseignant et l'éducation routière dispensée par la police contribuent à ce que les enfants adoptent un comportement plus sûr sur le chemin de l'école.

Nos sept conseils pourront vous aider à faire face à vos responsabilités. Nous vous remercions de votre soutien dans la réalisation de notre objectif commun: prévenir les accidents.

Le BPA, Bureau de prévention des accidents

Premiers pas dans la circulation routière
bpa.ch/premiers-pas

Sécurité sur le chemin de l'école
bpa.ch/trajet-scolaire

Cette lettre est disponible dans d'autres langues ainsi qu'en langage simplifié.
bpa.ch/lettre-aux-parents-chemin-ecole-1

Sept conseils

Prévoyez suffisamment de temps pour le trajet scolaire. Le stress peut conduire à un manque de concentration.

Veillez à ce que les enfants portent des vêtements clairs, des couleurs voyantes et des éléments réfléchissants.

Exercez-vous ensemble à parcourir le chemin de l'école et accompagnez les enfants aussi longtemps que nécessaire.

Les trottinettes ne sont pas adaptées pour parcourir le trajet scolaire.

Montrez aux enfants où marcher sur le trottoir: du côté des maisons et des jardins.

Choisissez le chemin le plus sûr, pas le plus court.

Montrez toujours le bon exemple en matière de circulation routière.

Chers parents,

Pour les enfants, le trajet scolaire est une expérience particulière qui permet de rencontrer d'autres enfants, contribue au développement social et favorise l'activité physique. Toutefois, de nombreuses compétences indispensables pour évoluer dans la circulation routière en toute sécurité sont encore au stade de développement chez les enfants, qui ne repèrent pas non plus toujours les dangers. Il revient donc à nous autres, adultes, d'accompagner les enfants et de leur donner les moyens d'agir correctement.

En tant que parents, vous êtes responsables du comportement de vos enfants. Vous n'êtes cependant pas seuls à les éduquer dans ce domaine. Le personnel enseignant et l'instruction routière dispensée par la police contribuent à ce que les enfants adoptent un comportement plus sûr sur le chemin de l'école.

Nos quatre conseils pourront vous aider. Nous vous remercions de votre soutien dans la réalisation de notre objectif commun: prévenir les accidents.

Le BPA, Bureau de prévention des accidents

Trottinette, rollers et Cie
bpa.ch/trottinette

Cette lettre est disponible dans d'autres langues ainsi qu'en langage simplifié.
bpa.ch/lettre-aux-parents-chemin-eco-le-2

Quatre conseils

À trottinette ou à vélo, il est essentiel que les enfants portent un casque de vélo. Celui-ci doit être bien ajusté et conforme à la norme EN 1078.

Veillez à ce que les enfants portent toujours des vêtements clairs, des couleurs voyantes et des éléments réfléchissants.

À trottinette ou à vélo, ne laissez vos enfants circuler seul·es sur la route que lorsqu'ils·elles en sont capables. La règle d'or: s'exercer encore et encore dans un espace protégé.

Vous servez de modèle aux enfants en matière de circulation routière.

Une série de vidéos pour parents
Faire du vélo, ça s'apprend. Mais quelles sont les règles en vigueur aujourd'hui? Comment aider son enfant à évoluer en sécurité dans le trafic routier? À quoi faut-il veiller? Le BPA fait le tour de ces questions en cinq épisodes.

Enfants à vélo
bpa.ch/enfants-a-velo



Regardez nos vidéos!